



DPC : développement professionnel continu

L'Agence nationale du DPC des professionnels de santé qui gère le DPC a été créée par la loi de Modernisation de notre Système de Santé du 26 janvier 2016.

Les formations proposées s'inscrivent dans des orientations définies pour 3 ans (actuellement les années 2016 à 2018) et répondent aux priorités nationales de santé publique par profession.

Les organismes de formation s'appuient sur ces orientations nationales pour établir leurs actions et programmes de DPC.
Tous les trois ans, tout professionnel de santé doit attester qu'il s'est formé, a évalué sa pratique et géré ses risques professionnels.

L'Agence nationale du Développement Professionnel Continu (ANDPC) met à sa disposition un moteur de recherche réunissant les formations composant l'offre de DPC officielle et dispensées par des organismes ou structures de formation reconnues par l'Agence.

Financée par l'assurance maladie, l'ANDPC accrédite les organismes et rémunère les formations ce qui permet au praticien de fermer son cabinet pour se former.

Le site internet www.mondpc.fr dédié aux professionnels de santé permet de créer un compte personnel et de faire valider le parcours de formation par l'autorité compétente, en l'occurrence l'ordre.

Violences envers les Masseurs-kinésithérapeutes : Et demain si vous en étiez victime ?

L'Observatoire National des Violences en milieu de Santé (ONVS) a répertorié plus de 1000 agressions de médecins en 2017.

Qu'en est-il des masseurs-kinésithérapeutes ?

Nous ne le savons pas faute de déclaration, et pourtant, il y en a eues.

Une agression, qu'elle soit physique, matérielle et/ou verbale, doit faire l'objet d'un signalement aux autorités de police, de justice et ordinales. C'est le sens du protocole cosigné le 7 septembre 2012 par le Préfet, les Procureurs de Haute-Savoie, l'ARS et les différents Ordres des professions de Santé.

Différents documents sont sur le site : solidarites-santé.gouv.fr dans la rubrique « professionnels », onglet Observatoire Nationale des Violences en milieu de Santé. L'édition le 27 avril 2017 du *Guide méthodologique de la prévention des atteintes aux personnes et aux biens* est très exhaustif. A la page 72 il y a la fiche de signalement de la DGOS qui vous aidera dans vos démarches éventuelles, il vous suffit de la télécharger, si besoin.

Le *Guide pratique pour la sécurité des professionnels de santé*, plus succinct, reste cependant d'actualité. Vous y trouverez de bons conseils sur la prévention du risque.

Dans tous les cas d'agression, quelle qu'en soit la forme, le silence n'est sûrement pas la meilleure réponse, sauf pour l'agresseur. Faites-le savoir, nous sommes à votre écoute.

Actualité > Grand Sud > Aude > Lézignan-Corbières

Publié le 11/01/2018 à 03:49, Mis à jour le 11/01/2018 à 08:17

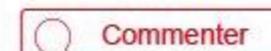
La kiné a été agressée dans son cabinet par une patiente

Faits divers

Partager



Réagir 26 réactions



S'ABONNER



Rapport d'activité 2017 du CDOMK74

2017 a encore été une année riche en évènements pour notre profession MK. Sur le département, le nombre de MK est en constante évolution. Au 06/03/18, nous étions 1390 MK répartis comme suit : 1159 libéraux, 231 salariés, 17 SEL et 1 SCP.

Parmi les évènements professionnels, 2017 a apporté :

Le passage au RPPS qui s'est progressivement régulé au cours du 1^{er} trimestre. Cette nouvelle application a renforcé le CDOMK dans son rôle de chambre d'enregistrement unique. Le renouvellement de vos conseillers ordinaires aux niveaux : départemental (CDOMK), régional (CROMK) et national (CNOMK). L'organisation d'un colloque national sur l'accès direct souhaité pour certaines pathologies ou certains actes, au-delà des actes d'urgences respiratoires déjà acquis.

Au niveau du département, l'activité interprofessionnelle et de communication du CDOMK74 met à jour :

- L'accueil de 42 nouveaux inscrits dans nos locaux (36 en 2016).
- La rencontre avec des structures de soins qui exercent en réseau. Ces réseaux intègrent l'intervention de MK, d'où l'importance de travailler en harmonie et en collaboration avec d'autres professionnels de santé
- Une participation à une réunion sur les dérives sectaires, organisée par la préfecture.
- 3 participations de conseillers départementaux au tribunal de grande instance à Lyon (CDPI).
- Participation à une rencontre inter-ordres (médecins, sage femmes, pharmaciens, IDE, dentistes, MK)
- 2 rencontres avec des parlementaires pour défendre la profession
- 5 participations à la plateforme d'appui aux professionnels (sport santé) et à l'ARS, à Lyon, dans le cadre d'un groupe de travail.
- Participation à la journée d'information professionnelle pour l'orientation des élèves du département, organisée par FORMA à l'Arcadium à Annecy et en collaboration avec les MK du CHANGE.
- Participation à une journée régionale pour la formation des élus.

Concernant l'activité du conseil, du bureau et des diverses commissions qui l'animent :

Suite aux élections qui se sont tenues en 2017, le CDOMK74 est aujourd'hui composé de 13 conseillers élus (/15 en 2016) dont 5 membres constituent le bureau (/7 en 2016) 4 conseils et 8 bureaux se sont tenus au cours de l'année. 2198 heures administratives ont été consacrées à la gestion des différents dossiers par vos conseillers. Enfin le travail des commissions totalisant 135 heures, se répartit comme suit :

- **La commission des Bonnes Pratiques** s'est réunie 4 fois. Elle a, par ailleurs, instruit 211 dossiers (163 en 2016) dont 30 ont concerné des règles déontologiques sur la publicité. De plus, une soirée a été organisée en octobre, à Megève et 4 newsletters ont été diffusées.
- **La commission Contrat** a supervisé 559 contrats / 594 en 2016 : assistant, collaborateur, remplaçant, salarié, Selarl, ...
Il est constaté une utilisation plus fréquente des modèles de contrats proposés sur le site du CNO. Ces modèles de contrats sont régulièrement revisités par les juristes du CNO, intégrant ainsi les nouvelles réglementations.
Il est donc vivement conseillé de les utiliser pour tout contrat à venir pour s'assurer de leur conformité.
- **La commission Minoration - Entraide** a instruit 47 demandes de minoration et validé une demande d'entraide.
- **La commission Conciliation** a géré 3 TRCA (Tentative de Réconciliation à l'amiable) et 4 plaintes, dont 3 sont parties en CDPI.
- Le CDOMK74 reste disponible et attentif à votre écoute et son objectif principal demeure la valorisation de la profession MK, la qualité des soins et la sécurité des patients ■

En préparation

Soirée débat CDOMK 74 Prévues en octobre

Suite au succès de nos dernières éditions, nous vous informons que le CDOMK 74 organise une nouvelle formule, une soirée débat avec places limitées en privilégiant les échanges.

La profession évolue,
La réglementation évolue,
La démographie de la population évolue,
Une réflexion est nécessaire sur notre activité quotidienne ...

Le thème de cette année :

"Valoriser sa pratique, dynamiser son cabinet, rester indispensable dans notre offre de soins "

Vos formations, vos locaux, la déontologie, l'Europe, l'accès direct, l'accès partiel, le zonage
Des réflexions, des notions et des débats seront au cœur de cette soirée.

Un apéritif dinatoire vous sera offert !

Un bulletin d'inscription vous sera adressé par mail
(Pensez à actualiser votre adresse mail auprès de votre CDOMK 74)